

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 octobre 2002

Original: français

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Wenaweser ..... (Liechtenstein)**Sommaire**

Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-62731 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 97 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/57/115)**

**Point 98 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/57/3, A/57/139 et Corr.1, A/57/352, A/57/67-E/2002/45, A/57/218 et Corr.1, E/CN.5/2002/2 et A/C.3/57/L.6)**

**Point 99 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/57/93)**

1. **U Densil Abel** (Myanmar), prenant la parole au titre du point 99 de l'ordre du jour, s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se félicite de la concision du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/57/93).

2. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et le Plan d'action de Madrid qui en est issu, à la différence de la première Assemblée mondiale et du Plan d'action de Vienne de 1982, ont plus particulièrement porté sur les conséquences du vieillissement de la société dans les pays en développement, ainsi que sur les défis et les possibilités associés à ce phénomène au XXI<sup>e</sup> siècle, du point de vue du développement. La délégation du Myanmar se félicite de l'optique adoptée.

3. Dans le Plan d'action de Madrid, une large place est faite à la nécessité d'intégrer dans le programme de développement mondial la question du vieillissement, qualifiée de « révolution silencieuse » par le Secrétaire général et dont l'importance est comparable à celle de la mondialisation. Le Myanmar, dans son plan national de développement, a lui aussi mis en avant cet impératif.

4. Soixante pour cent de la population mondiale, et une grande partie de la population âgée, vit dans la région Asie-Pacifique. Bien qu'en Asie, les soins dont ont besoin les personnes âgées soient essentiellement assurés par les familles, l'État rend généralement obligatoire une assistance supplémentaire. Cela ne pose

pas de difficultés sérieuses au Myanmar : en effet, pour des raisons religieuses, culturelles et sociales, les personnes âgées sont très respectées et presque toujours accueillies dans leur famille, ou vivent dans des foyers gérés par des organisations religieuses et bénévoles subventionnées par l'État. Par ailleurs, les retraités touchent des primes et une pension mais continuent de participer activement à la vie de la société civile, aux activités d'organisations bénévoles et aux échanges commerciaux, en offrant leurs compétences et leur savoir-faire.

5. La délégation du Myanmar est fermement convaincue que la Troisième Commission peut contribuer à sensibiliser la communauté internationale aux objectifs du Plan d'action de Madrid.

6. **M. Alabi** (Nigéria), prenant la parole au titre des points 97 et 99 de l'ordre du jour, s'associe également à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note que l'examen des points 97 à 99 est l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, à la lumière de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, qui avaient souligné la nécessité d'une action coordonnée face aux problèmes de l'inégalité et de l'exclusion sociales, du chômage, de la pauvreté et d'autres obstacles au développement social.

7. En tant que pays en développement, le Nigéria n'ignore pas le rôle que joue l'éducation dans la promotion du développement social, la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'une société reposant sur des bases saines. La santé et l'éducation sont essentielles au développement, comme en témoigne le thème adopté par le Conseil économique et social pour son débat de haut niveau de 2002, intitulé « La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement ». À cet égard, le Nigéria a enregistré de modestes progrès avec la mise en place à l'échelle nationale du Programme universel d'instruction élémentaire, grâce auquel tous les enfants bénéficient, dès l'âge de 5 ans, d'un enseignement gratuit et obligatoire, ce qui encourage leur développement social.

8. Le Nigéria reconnaît le rôle crucial de la famille dans le développement social, comme l'a réaffirmé le Président Olusegun Obasanjo dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du quarante-deuxième

anniversaire de l'indépendance du pays. La délégation nigériane se félicite donc que le Secrétaire général ait engagé les gouvernements à fonder leurs politiques de développement social sur la mise en place de systèmes de sécurité sociale permettant aux familles d'accéder aux services essentiels. Le Gouvernement nigérian a élaboré un programme national d'assurance maladie et prévoit de mettre en place un vaste système de sécurité sociale en faveur des familles. Le Nigéria participe par ailleurs aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004, qui devrait permettre d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la famille, son rôle et ses difficultés dans le contexte de la mondialisation.

9. Le Nigéria déplore les résultats peu probants obtenus en matière de lutte contre la pauvreté et constate que la mondialisation a exacerbé les inégalités sociales. En dépit des priorités fixées dans la Déclaration du Millénaire et des engagements pris à cet égard, notamment dans le Consensus de Monterrey, le développement est compromis par l'insuffisance flagrante des ressources nécessaires au financement des programmes. La création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fait cependant naître des espoirs quant à l'élaboration de stratégies plus efficaces pour les États concernés. La délégation nigériane convient avec le Secrétaire général que seule la volonté politique appropriée permettra d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

10. Le Nigéria, déterminé à améliorer la qualité de vie de ses citoyens, comme en témoigne sa participation active à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, en avril 2002, a fait siens la Déclaration et le Plan d'action international sur le vieillissement adoptés à Madrid et s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour leur donner suite. Divers programmes ont déjà été mis en place pour assurer le bien-être des personnes âgées et leur intégration au développement socioéconomique.

11. Le Gouvernement nigérian accorde une grande attention aux droits des personnes handicapées et se félicite des travaux du Comité spécial sur la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, créé en application de la résolution 56/168 de l'Assemblée générale. Il estime que les

droits des handicapés et la participation de ces derniers aux activités socioéconomiques doivent être pris en compte lors de la mise en oeuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Nigéria applique à cette fin des mesures et des plans nationaux visant à garantir aux handicapés l'égalité d'accès aux services sociaux, notamment dans le domaine de la formation, de la réinsertion et de l'emploi.

12. Autre catégorie de population revêtant une importance capitale pour le Nigéria, les jeunes participent activement au développement communautaire dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de programmes organisés à leur intention. La promotion des jeunes reste au coeur des politiques et des mesures adoptées à tous les niveaux, conformément aux engagements pris par le Nigéria lorsqu'il a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

13. La promotion du développement social exige un réel partenariat entre les États Membres et la communauté internationale. Il importe donc que l'ONU et toutes les parties prenantes adoptent les mesures voulues pour donner suite notamment au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, en coopération avec les pays donateurs, les organisations non gouvernementales et autres entités, aux décisions issues du Plan d'action de Madrid, du Sommet de Copenhague, de la réunion tenue cinq ans après et de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Le Nigéria conjuguera ses efforts à ceux des pays qui souhaitent réaliser cet objectif noble qu'est le développement social et concrétiser la Déclaration du Millénaire.

14. **Mme Arslandögan** (Turquie), prenant la parole en sa qualité de représentante de la jeunesse turque au titre du point 98 de l'ordre du jour, rappelle que près de la moitié de la population de son pays est âgée de moins de 18 ans et se déclare convaincue que la société devrait donner plus de responsabilités aux jeunes afin qu'ils puissent contribuer davantage au développement social. Elle souligne en outre que l'éducation dispensée dans le cadre de la famille et de la société joue un rôle de plus en plus déterminant pour l'avenir des jeunes.

15. Après avoir noté la définition que propose de l'enfant l'article premier de la Convention relative aux

droits de l'enfant, Mme Arslanögan définit les jeunes comme des individus qui participent à la vie de la société, lisent, écoutent les autres, parlent, pensent et, surtout, réagissent. De son point de vue, la jeunesse ne se mesure pas nécessairement en années mais plutôt en termes d'activités intellectuelles. Pour être menée à bien, toute stratégie de développement social axée sur les jeunes doit par conséquent tenir compte de facteurs tels que la famille, les camarades, le milieu scolaire, le niveau d'éducation, etc.

16. Lorsque l'on élabore des stratégies mondiales de développement social, il importe d'avoir à l'esprit les valeurs culturelles, sociales et éthiques propres à chaque pays, de faire preuve de tolérance et de respecter la diversité. Ainsi que le proclame notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver plein effet. Les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les responsables de demain, ne demandent qu'à assumer la responsabilité d'un monde plus paisible, démocratique, tolérant et prospère.

17. **Mme G/Meskel** (Éthiopie), prenant la parole au titre du point 98 de l'ordre du jour, s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

18. L'Éthiopie attache une grande importance à la concrétisation des engagements pris à l'issue du Sommet mondial pour le développement social, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action visant à éliminer la pauvreté, assurer le plein emploi et promouvoir une société juste. La délégation éthiopienne est convaincue que le développement social, qui doit être axé sur la population, suppose la mise en oeuvre simultanée des décisions issues de réunions telles que la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la quatrième Conférence ministérielle de Doha, le Consensus de Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable.

19. La pauvreté est le plus grand défi à relever et un danger que l'Éthiopie est déterminée à éliminer. La promotion du développement social exige que l'on s'attaque aux causes profondes de la pauvreté et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement éthiopien place la sécurité alimentaire, l'éducation de base, les services de santé essentiels et la création d'emplois au

premier rang de ses priorités. La stratégie de développement adoptée privilégie les zones rurales et les petits exploitants tout en accordant l'attention voulue au secteur privé.

20. Dans le domaine de la santé, en dépit de l'accent mis sur la prévention et la fourniture de services sociaux de base et des efforts déployés à cet égard, l'Éthiopie reste l'un des pays les plus démunis en la matière. De plus, la pandémie de VIH/sida, la malaria et la tuberculose fragilisent grandement la population active. Pour lutter contre ces fléaux, l'Éthiopie se fait le champion d'une bonne gestion des affaires publiques, de la promotion des droits de l'homme et de l'élimination de toutes les formes de discrimination, et encourage le partenariat avec la société civile.

21. La mondialisation est un défi à relever, car elle compromet le développement social, mais également une chance à saisir si ses avantages sont équitablement partagés, ce qui est loin d'être le cas dans les pays en développement. Il importe donc qu'elle soit gérée collectivement.

22. Soulignant que le développement social incombe au premier chef aux États, sans que cela diminue en rien le rôle essentiel de la communauté internationale, l'oratrice souligne la volonté de son gouvernement de promouvoir le développement social tout en lançant un appel à toutes les parties prenantes et à l'ensemble de la communauté internationale.

23. **Mme Gordon** (Haïti), après avoir souscrit à la déclaration faite par la représentante de Sainte-Lucie au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont Haïti est membre, rappelle les principaux thèmes du Sommet mondial pour le développement social, que le Gouvernement haïtien a placés au coeur de ses activités en la matière. Cependant, le climat de tension socio-politico-économique que connaît le pays, combiné au gel de l'aide internationale, rend difficiles les investissements nécessaires à la stabilité, à l'équité et à la sécurité sociales, qui sont souvent limités aux situations d'urgence.

24. En dépit de ces difficultés, les autorités haïtiennes n'épargnent aucun effort pour suivre les recommandations issues du Sommet mondial pour le développement social et du Sommet de Johannesburg, de concert avec quelques partenaires nationaux et internationaux acquis à la cause de l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne.

25. Dans le cadre du programme d'alphabétisation, le Gouvernement aide les familles en difficulté à mieux affronter la rentrée scolaire; le Président a lancé un vaste programme national dénommé « Alpha-économique »; des centres d'alphabétisation ont été mis sur pied au sein des institutions publiques et étatiques; et une intense campagne de sensibilisation est menée pour faire comprendre l'importance de la lutte contre l'analphabétisme.

26. Le Ministère de l'environnement, en coopération avec le Secrétariat d'État à l'alphabétisation, a lancé un programme inspiré du précédent, baptisé « Alpha-environnement », afin de dispenser à la population une formation qui lui permette d'améliorer ses conditions de vie.

27. Le Ministère de la condition féminine a, quant à lui, organisé un séminaire consacré à l'intégration du concept de « genre » dans les politiques, afin de jeter les bases d'une société plus juste et plus équitable propices au développement humain et durable.

28. La lutte contre le VIH/sida n'est pas le moindre des combats menés par le Gouvernement haïtien, qui a élaboré, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation nationale, un plan stratégique sectoriel, lancé le 4 octobre 2002, à l'occasion d'une journée nationale de mobilisation, visant à sensibiliser les jeunes.

29. Le Gouvernement haïtien s'emploie activement à promouvoir des réformes budgétaires en faveur du développement social, et a notamment mis en place un système pour lutter contre la fraude fiscale et la corruption, accroître la transparence, l'équité et l'efficacité et financer des projets dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la justice et des infrastructures. L'État multiplie les partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour améliorer notamment l'accent aux services sociaux de base.

30. La délégation haïtienne insiste à nouveau sur l'importance de la coopération en faveur du développement social des pays les moins avancés et forme le voeu que les efforts de son gouvernement et de l'Organisation des États américains aux fins de l'application des résolutions 806 et 822 adoptées par celle-ci aboutiront au dénouement du conflit qui déchire le pays et à la reprise de l'aide internationale, seule garante de la poursuite de l'action en faveur du développement social.

31. Malgré la diversité des actions engagées, les difficultés actuelles compromettent les efforts du Gouvernement, qui est cependant déterminé à oeuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie en Haïti. La lutte contre la pauvreté a un caractère universel et il faut que les pays développés apportent leur aide aux pays en développement, car la misère fait insulte à l'humanité.

32. **Mme Al Haj Ali** (République arabe syrienne) s'associe à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Toute politique sociale a pour objectif primordial de faire en sorte que la population mène une vie digne, ne souffre pas de la pauvreté et reçoive la meilleure protection possible contre la maladie. Certains des rapports de l'ONU sur le développement social font toutefois apparaître que les objectifs fixés, notamment à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social, n'ont pas été atteints. La mondialisation, qui devrait être une source de progrès, ne fait que creuser l'écart entre pays développés et pays en développement. La coopération internationale demeure limitée. L'ouverture des marchés des pays du Nord aux produits en provenance du Sud ainsi que les mesures en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres laissent encore beaucoup à désirer. La République arabe syrienne, qui a fait de la question du développement social l'une de ses priorités, espère que les engagements pris à Monterrey, à Johannesburg et à Madrid, mais aussi lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, seront tenus. Elle est prête à coopérer avec les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales à la mise en oeuvre de tout programme allant dans le sens du développement social.

33. La République arabe syrienne a promulgué des dispositions législatives et mis en oeuvre des programmes axés sur la famille, véritable noyau de toute société. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement syrien améliore constamment ses politiques et ses programmes économiques et sociaux afin de protéger les groupes les plus vulnérables, au sein de tous les groupes d'âge. Les soins médicaux et l'éducation primaire sont gratuits. L'échelle des salaires a été resserrée pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, et le Gouvernement s'efforce de réunir les conditions nécessaires pour que l'ensemble des hommes et des femmes qui souhaitent travailler puissent trouver un

emploi. Des mesures spécifiques concernent les jeunes et les handicapés. Enfin, un plan d'action en faveur des personnes âgées dans le monde arabe, qui s'inspire de plusieurs plans nationaux de protection des personnes âgées, est d'ores et déjà en cours d'exécution.

34. Dans un environnement où le droit des peuples à l'autodétermination n'est pas respecté et où le droit fondamental à la vie est bafoué, parler de développement social relève de l'utopie. La poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes en Syrie, en Palestine et au Liban et la poursuite par les forces armées israéliennes d'activités contraires au droit international font obstacle à tout développement social. La situation dans le territoire palestinien occupé est devenue intolérable, comme en témoigne le rapport de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général dans la région. La communauté internationale doit intervenir rapidement pour mettre un terme à cette catastrophe humanitaire.

35. **Mme Rajaonarivelo** (Madagascar), après avoir rappelé que les chefs d'État et de gouvernement ont, au cours du Sommet du Millénaire, reconnu qu'ils avaient une responsabilité individuelle et collective dans la concrétisation des principes de valorisation de la dignité humaine, de l'équité et de l'égalité, indique que sa délégation se réjouit de la décision prise par l'Assemblée générale de consacrer aux résultats de l'Année internationale des volontaires et à son suivi deux séances plénières de sa cinquante-septième session, le 5 décembre 2002, Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social. La communauté internationale doit, en priorité, s'assurer que la mondialisation profite à tous, et il importe que chaque nation accorde la priorité à la promotion du développement social.

36. L'oratrice invite les États Membres à appuyer le Réseau pour l'emploi des jeunes mis en place par le Secrétaire général et à traduire en mesures concrètes les recommandations formulées par le groupe de 12 experts chargé d'orienter les travaux du Réseau. À cet égard, elle fait part de l'appui de Madagascar au projet de résolution concernant la promotion de l'emploi des jeunes présenté par le Sénégal.

37. La délégation malgache se félicite que soit envisagée l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, et annonce qu'elle y apportera sa pleine contribution.

38. Par ailleurs, Madagascar veille à ce que les sexes soient pris en compte dans tous les programmes de développement (accès des filles à l'éducation et alphabétisation des femmes adultes et âgées, tant en milieu urbain que rural). Elle se félicite du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (A/57/218), ainsi que de l'application de la résolution 56/116, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé la période 2003-2012 « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ». Concrètement, Madagascar a pris un certain nombre de mesures dans ce sens : gratuité de l'enseignement primaire public et privé, fourniture de matériel pédagogique, formation et construction de 200 écoles, notamment.

39. Le programme national malgache de lutte contre la pauvreté porte en partie sur la sensibilisation à la situation des personnes âgées et le renforcement du rôle de la famille dans la société. La communauté internationale se doit d'aider les gouvernements à cerner les questions qui intéressent directement les familles en vue de la célébration en 2004 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Madagascar, pays à population majoritairement rurale, accorde une attention toute particulière à la famille en milieu rural et a, dans cette optique, entrepris d'améliorer les conditions de vie de cette catégorie de population en mettant en place un programme d'électrification rurale et d'approvisionnement en eau potable. Pour réaliser ce programme ambitieux, elle a toutefois besoin d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'obtenir un soutien financier dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale.

40. L'intervenante espère que toutes les nouvelles mesures et approches adoptées en faveur du développement lors des grandes conférences internationales des deux années précédentes se traduiront par des mesures concrètes et que les engagements pris seront honorés pour que le développement social à travers le monde ne reste pas un concept abstrait.

41. **Mme Elisha** (Bénin), s'exprimant au nom des États de l'Afrique de l'Ouest, signale que, sur les 16 pays que compte cette sous-région, 13 sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés, signe que

l'on doit accorder une attention toute particulière à cette partie du monde.

42. Après avoir rappelé les grands objectifs du Millénaire pour le développement (élimination de la pauvreté, éducation, égalité des sexes, santé maternelle et infantile, lutte contre le VIH/sida, préservation des ressources écologiques et création de partenariats pour le développement), l'oratrice souligne qu'il convient désormais de les mettre en oeuvre. Les dirigeants africains, qui ont bien compris la nécessité pour le continent de se prendre en charge, ont, pour leur part, créé l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

43. Il subsiste un certain nombre d'obstacles au développement. Si des progrès ont été enregistrés en la matière, ceux-ci sont trop lents, voire inexistant dans certains pays. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, est en proie à des guerres et querelles intestines et, pour y faire taire les armes et favoriser le développement, il convient de satisfaire à quelques exigences essentielles. En premier lieu, l'aide au développement ne doit plus être assortie de conditions; elle doit constituer un effort généreux de secours comportant une annulation de la dette et du service de la dette et la mise à disposition effective des 0,7 % du produit national brut des pays développés qui a été promis. Il convient également de mieux adapter les réformes d'ajustement structurel et les stratégies de réduction de la pauvreté en tenant compte des objectifs du Sommet du Millénaire et du NEPAD en matière de développement social.

44. La situation des jeunes reflète celle de la société des pays de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble. L'un des problèmes les plus délicats à résoudre est le sous-emploi. L'agriculture occupant 70 % de la population active, le taux de croissance de la production et de l'investissement dans ce secteur est de la plus haute importance, mais il convient par ailleurs de s'attacher à la transformation des produits locaux de façon à promouvoir un développement intégré et durable.

45. La dégradation de la situation économique et sociale s'accompagne inévitablement d'une détérioration de la situation des personnes âgées et des handicapés. Les pays de la région sont résolus à donner aux personnes âgées des conditions de vie décente car, ce faisant, ils protègent et renforcent également la famille dans son ensemble, cellule de base de la société

et rempart contre toutes sortes de phénomènes, y compris la mondialisation.

46. Rappelant la résolution 56/113 de l'Assemblée générale sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, la représentante du Bénin se félicite des nombreux efforts déployés par différents pays à cette occasion et encourage ceux qui n'ont encore pris aucune disposition en la matière à organiser des activités en vue de cet événement important.

47. **M. Mejdoub** (Tunisie), prenant la parole au titre des points 98 et 99 de l'ordre du jour, rappelle que les objectifs sociaux qui avaient été fixés dans la Déclaration du Millénaire attestent la volonté résolue de faire du droit au développement une réalité tangible, mais que la responsabilité du développement est partagée : elle incombe autant à l'État pris individuellement qu'à l'ensemble de la communauté internationale.

48. La Tunisie plaide en faveur du renforcement de la coopération internationale en matière de développement social et prône l'échange des données d'expérience et la propagation des pratiques ayant fait leurs preuves dans le respect des identités culturelles et de modèles de développement librement choisis.

49. Le modèle intégré adopté par la Tunisie garantit, quant à lui, la complémentarité entre le volet économique et le volet social du développement. La moitié du budget de l'État est consacrée aux secteurs sociaux (éducation, santé publique, jeunesse, famille, habitat). Le pays a entrepris une réforme qualitative du système social, qui vise tout particulièrement les personnes âgées. L'adoption de la loi 94-114 relative à la protection des droits des personnes âgées a constitué un événement social majeur. Cette loi a pour objectif de renforcer la solidarité familiale et le maintien à domicile des personnes âgées, d'améliorer l'assistance institutionnelle et de fournir la protection sanitaire nécessaire à cette catégorie de population, tout en valorisant le rôle de la personne âgée.

50. La Tunisie, convaincue que le progrès social passe par l'éradication de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation, préconise une approche solidaire pour faire face à ces phénomènes et se félicite à cet égard de la décision de créer un Fonds mondial de solidarité. Après avoir rappelé que le continent africain souffre de l'absence de progrès social, l'intervenant se félicite également de l'établissement du NEPAD, cadre

idoine d'une nouvelle forme de partenariat promouvant le développement durable.

51. Le représentant de la Tunisie déclare enfin que son pays est gravement préoccupé par la situation économique, sociale et humanitaire du peuple palestinien et fait observer que la communauté internationale a le devoir de mettre fin aux pratiques israéliennes et d'amener Israël, puissance d'occupation, à se conformer au droit international et au droit international humanitaire, notamment en respectant les résolutions du Conseil de sécurité et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Quatrième Convention).

52. **M. Vienravi** (Thaïlande) dit que, depuis 1995, année du Sommet de Copenhague, son pays n'a cessé de manifester son attachement au développement social, notamment dans les trois grands domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi et de l'intégration sociale. Le neuvième plan national de développement économique et social pour la période 2002-2006 définit la stratégie adoptée par la Thaïlande dans ce domaine.

53. Soucieux de la qualité de vie de sa population, le Gouvernement thaïlandais accorde dans son programme d'action national la priorité absolue au développement humain et à la lutte contre la pauvreté. Le Premier Ministre préside en personne le Comité national de lutte contre la pauvreté, et un ensemble de réformes sociales associées à des mesures de lutte contre la corruption visent à améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale. À cet égard, l'orateur signale la création récente du Ministère du développement social et de la sécurité commune, aboutissement des efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en place un système complet de protection sociale.

54. Le deuxième grand volet est celui de l'éducation. L'éducation pour tous est inscrite dans la Constitution actuelle du pays et prévue par la loi sur l'éducation nationale, et une réforme est en cours dans ce domaine. À cet égard, la Thaïlande appuie la Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation, 2003-2012, ainsi que le projet de plan d'action correspondant de l'UNESCO.

55. Le troisième volet a trait à la solidarité, indispensable à la survie de toute société. La Thaïlande, consciente que de nombreux groupes de population sont vulnérables (enfants, jeunes, femmes,

personnes âgées, handicapés), s'attache à défendre leurs droits. S'agissant des personnes âgées et des handicapés, elle est résolue à appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté en avril 2002 à l'issue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, et contribue au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. À l'échelon national, le Gouvernement a proclamé 2002 Année de l'accès des handicapés à l'emploi. Par ailleurs, la Thaïlande coopère actuellement avec le Japon en vue de la création à Bangkok, en 2004, d'un centre de l'Asie et du Pacifique pour les handicapés et le développement. Enfin, en sa qualité de pays hôte de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Thaïlande est prête à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

56. **M. Félix** (République dominicaine), prenant la parole au titre du point 98 de l'ordre du jour, note que son gouvernement a toujours attaché une grande importance au développement social. Il se définit comme un gouvernement à visage humain et au service des hommes et a récemment à cet égard créé trois nouveaux grands ministères (Ministère de la jeunesse, Ministère de l'environnement, Ministère de la condition de la femme), afin d'encourager les communautés à avancer sur la voie du progrès et du développement durable fondée sur le travail, la solidarité et la participation à la création de richesses collectives.

57. Le Ministère de la jeunesse, dont la création a bénéficié de l'appui direct d'organisations internationales et non gouvernementales, s'efforce de faire en sorte que les jeunes, qui représentent une grande partie de la population dominicaine, prennent activement part aux grands programmes sociaux et éducatifs.

58. Par ailleurs, la République dominicaine, soucieuse de protéger sa population contre un ensemble de risques liés notamment à la vieillesse, aux handicapés, à la maladie et au travail, a promulgué la loi 87-01 par laquelle est instauré un système de sécurité sociale.

59. Le Ministère de la condition de la femme, créé en 2000, agit, quant à lui, auprès des diverses instances politiques pour qu'elles prennent des mesures en



faveur de l'amélioration de la condition de la femme, envisagée en tant que citoyenne et détentrice de droits inaliénables. Le Gouvernement a également créé au sein de chaque ministère un bureau de l'équité des sexes et du développement. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement dominicain a créé le Cabinet social, composé de toutes les institutions de l'État qui appliquent des politiques de protection de l'enfance et de la famille, structure fondamentale de la société dominicaine. Le représentant de la République dominicaine signale l'existence d'un contrat social qui permet aux mères défavorisées de bénéficier d'une aide financière à la condition qu'elles fassent vacciner leur enfant.

60. L'orateur rappelle enfin que, lors des débats du Comité spécial sur la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, son pays a manifesté un grand intérêt pour la question et, désireux de n'exclure aucun citoyen, veillera à appliquer toutes les recommandations formulées dans ce domaine. Il salue à cet égard les efforts déployés par la présidence du Comité en vue de la tenue en 2003, à Quito, d'une conférence régionale d'experts consacrée à ce thème, et il appelle les organismes de l'ONU à soutenir ce projet.

61. **Mme Molaroni** (Saint-Marin), prenant la parole au titre des points 98 et 99 de l'ordre du jour, rappelle que les personnes âgées jouissaient autrefois d'une considération véritable. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, bien que leur nombre, proche de 2 milliards, soit encore appelé, du fait de l'allongement de l'espérance de vie et du déclin de la fécondité, à progresser au cours des prochaines décennies, puisqu'une personne sur cinq aura 60 ans ou plus en 2050, contre 1 sur 10 aujourd'hui.

62. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid en avril 2002, a débouché sur l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action tenant dûment compte de ce phénomène. Les 117 recommandations du Plan d'action touchent les trois principaux aspects du problème, à savoir le développement, la santé et le bien-être, qui sont autant de conditions nécessaires à une contribution optimale des personnes âgées à la société.

63. Le Gouvernement saint-marinais est prêt à agir en coopération avec l'ensemble des partenaires concernés (autorités nationales, société civile, secteur privé,

organisations professionnelles, syndicats, coopératives, instituts de recherche, établissements universitaires et autres instituts d'enseignement, institutions religieuses et médias) dans le cadre de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement pour que les personnes âgées ne fassent plus l'objet de discrimination mais trouvent au contraire leur place dans la société.

64. La délégation saint-marinaise insiste sur la nécessité d'encourager l'interaction entre les générations. Si la famille a un rôle fondamental à jouer dans le cadre de l'éducation des enfants, il n'en reste pas moins, comme l'a souligné le Ministre de l'éducation de Saint-Marin lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, que ces derniers ont besoin de la présence d'adultes, et en premier lieu de leurs parents, pour s'épanouir. Il est donc essentiel de donner aux parents les moyens de s'acquitter de leur mission éducative.

65. Cela revêt une importance encore plus grande dans les pays en développement, où la famille doit être au centre des efforts en matière de lutte contre la pauvreté chronique, qui constitue le principal obstacle à la satisfaction des besoins élémentaires des enfants, ainsi qu'à la protection et à la promotion de leurs droits. Dans les pays industrialisés, il ne faut toutefois pas oublier que la famille doit être le point de départ des efforts visant à rompre le cercle vicieux des agressions, de la violence et des abus inacceptables dont sont victimes les mineurs.

66. **M. Lamba** (Malawi), après s'être associé à la déclaration faite le 4 octobre par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite le 3 octobre par l'Ambassadeur du Botswana au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), note que son pays continue de mettre en oeuvre les décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social ainsi que le Programme d'action adopté à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi productif et la poursuite du développement social demeurant des facteurs essentiels. Il applique des politiques visant à remédier à l'aggravation des inégalités et à trouver un équilibre entre le besoin de procéder à des réformes macroéconomiques et la nécessité d'assurer le bien-être de sa population mais demeure toutefois confronté à la misère, sa population ayant un accès limité à la terre et au crédit, guère de

débouchés en dehors du secteur agricole, un faible niveau d'éducation et connaissant de graves problèmes sanitaires. Seule une augmentation de l'aide publique au développement (APD) lui permettrait de disposer des ressources dont il a besoin pour progresser.

67. Le Malawi se félicite de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid et est en train d'élaborer une politique nationale en la matière.

68. Il est également décidé à améliorer le sort des handicapés, s'appuyant pour ce faire sur les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés. Il a notamment créé des structures institutionnelles répondant aux besoins et préoccupations de ces derniers et s'efforce de revoir sa législation afin de promouvoir leur droit à l'emploi, à une rémunération appropriée et à la protection que leur offre la loi. Il accueille par conséquent favorablement la décision de la Commission du développement social de proroger le mandat du Rapporteur spécial chargé de la question jusqu'en 2005 et l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés.

69. Convaincu par ailleurs que les jeunes doivent être associés au développement, il s'efforce de faciliter leur participation à tous les aspects du développement national, notamment en les encourageant à fréquenter l'école et en faisant en sorte que les ONG et les médias s'y intéressent et contribuent à leur permettre de trouver des solutions à des problèmes aussi essentiels que le VIH/sida et le chômage.

70. Le Malawi a à coeur d'améliorer les conditions de vie de sa population mais est également conscient qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs définis lors du Sommet du Millénaire et de toutes les grandes conférences des Nations Unies.

71. **Mme Kusorgbor** (Ghana) souscrit à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours de ces deux dernières décennies, le Ghana et nombre d'autres pays africains se sont efforcés de parvenir à un développement social digne de ce nom, mais leurs efforts n'ont toujours pas été couronnés de succès. Afin de remédier à cette situation, les pays africains ont créé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a reçu l'appui sans réserve de la communauté internationale. Dans le rapport qu'il a

consacré à cette question, le Secrétaire général a noté en conclusion que les principaux thèmes du Sommet mondial pour le développement social avaient été inscrits à l'ordre du jour de la plupart des conférences internationales de l'ONU et incorporés aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La délégation ghanéenne par conséquent que les documents issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable serviront de fondement aux efforts de coopération internationaux visant à éliminer la pauvreté, promouvoir l'emploi productif et améliorer l'intégration sociale en vue de parvenir à un développement équitable et durable.

72. Pour sa part, le Gouvernement ghanéen a mis en oeuvre une stratégie de réduction de la pauvreté qui permet de suivre et d'évaluer les dépenses engagées, la production ainsi que toutes les activités qui vont dans le sens de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Des dispositifs ont également été mis en place pour identifier l'impact social des politiques appliquées.

73. On observe une corrélation directe entre le taux d'analphabétisme et le degré de développement d'un pays, ce qui montre bien l'importance de l'éducation. C'est pourquoi le Ghana a mis en place en 1996 un programme d'éducation élémentaire obligatoire et gratuit, actuellement examiné par le Gouvernement, qui ajustera sa politique future en matière d'éducation en fonction de ses conclusions.

74. La stratégie de réduction de la pauvreté tient compte de questions fondamentales telles que les inégalités d'accès aux services, le manque de ressources financières, les lacunes en matière de gestion, notamment en ce qui concerne l'affectation et la supervision des enseignants, ou encore les difficultés rencontrées pour retenir le personnel qualifié et coordonner l'appui des donateurs aux programmes et aux projets éducatifs. La stratégie met en outre l'accent sur le développement de l'éducation de base, les programmes de développement du jeune enfant et les possibilités d'offrir une éducation aux enfants non scolarisés, en particulier dans les zones difficiles d'accès. Une attention particulière est accordée à l'éducation des filles. À ce titre, un groupe national d'éducation des filles a été créé, qui a pour mission d'obtenir que davantage de filles poursuivent leurs études jusqu'au second, voire jusqu'au troisième, cycle

du système éducatif. Pour lutter contre l'illettrisme et le chômage, il faut prendre en compte les réalités du marché du travail et c'est ainsi que l'éducation et la formation technique et professionnelle seront développées, de même que les programmes d'acquisition de compétences spécifiques, ou encore l'enseignement supérieur.

75. S'il ne faut pas ménager les efforts en faveur de l'éducation des jeunes, il est tout aussi pertinent de s'efforcer d'exploiter toutes les ressources humaines disponibles dans le cadre des efforts de développement nationaux. Face à une transformation démographique sans précédent dont s'est fait l'écho la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid en avril 2002, la délégation ghanéenne se félicite des initiatives en cours qui visent à appliquer le Plan d'action adopté à l'issue de cette assemblée et attend avec intérêt les résultats des consultations interrégionales prévues pour le début de 2003, qui seront consacrées aux diverses options à envisager pour la mise en oeuvre de ce plan.

76. Il est également essentiel que les engagements pris par les pays signataires des accords internationaux récents, qui portent notamment sur le commerce (Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha), sur le financement du développement (Conférence de Monterrey) et sur le développement durable (Sommet de Johannesburg), soient tenus. De même, les initiatives bilatérales et régionales telles que l'*Africa Growth and Opportunity Act*, l'initiative dite « Tout sauf les armes », de l'Union européenne et le NEPAD devraient concourir à renforcer les partenariats en faveur du développement. Ces initiatives, qui vont de pair avec une reprise de l'octroi de prêts à des conditions de faveur et l'allègement de la dette extérieure, grâce notamment à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pourraient aboutir à la stabilisation nécessaire à un développement économique et social équitable pour tous.

77. **M. Maquieira** (Chili), prenant la parole au titre du point 98 de l'ordre du jour, s'associe aux déclarations faites par le Groupe des 77 et de la Chine, le Groupe de Rio et les pays membres du MERCOSUR à propos de la situation sociale dans le monde et fait observer que le Chili accorde une importance toute particulière à la question des handicapés. Il ne s'est pas seulement employé à adopter des politiques en la matière mais également à véritablement intégrer les handicapés dans la société en tenant compte de leurs

besoins et en leur garantissant les mêmes possibilités de participation. Selon les estimations de l'OMS, entre 7,5 % et 10 % de la population des pays en développement souffrent d'une forme ou d'une autre de handicap. Cela signifie qu'au Chili, 4 millions de personnes sont handicapées.

78. Au cours de la décennie écoulée, la politique gouvernementale s'est modifiée. Il ne s'agit plus désormais d'aider directement les personnes touchées mais de fournir aux organisations de la société civile concernées les ressources dont elles ont besoin pour promouvoir l'intégration des handicapés pour le bien de tous. Le Gouvernement s'est également employé à modifier les attitudes de la population dans son ensemble, et pour ce faire, a facilité la participation des handicapés eux-mêmes en tant que sujets de droit.

79. Grâce à la création, en 1994, du Fonds national pour les handicapés chargé de contribuer à l'intégration sociale et à l'égalité des chances de ces derniers, il a été possible d'obtenir des résultats concrets dans un certain nombre de domaines. En 2002, 130 projets répartis dans tout le pays concernaient la prévention, la réadaptation, l'emploi, l'accessibilité, l'éducation, la culture et les loisirs. Pour tous ces projets, la société civile a joué un rôle très important. Il reste toutefois fort à faire notamment pour ce qui est de renforcer les alliances entre l'État et la société civile.

80. Les handicapés ont les mêmes droits, besoins et rêves que les autres mais pas toujours les mêmes possibilités. Il incombe aux pays pris individuellement et à la communauté internationale dans son ensemble de remédier à ce problème. Oeuvrer en faveur des handicapés revient à oeuvrer pour un monde où la diversité, le pluralisme, la tolérance, l'intégration et les droits de l'homme ne sont pas de vains mots.

81. Le processus entamé à Durban et la décision d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés revêt une grande importance. Il s'agit là de l'une des premières étapes d'un processus qui facilitera l'adoption de règles applicables à quelque 600 millions de personnes, dont 80 % vivent dans des pays en développement. L'adoption d'une convention ayant force de droit et des dimensions politiques, culturelles, économiques et sociales permettrait de compléter les instruments relatifs aux droits de l'homme existants. Cette convention devrait combiner des principes généraux,

des droits spécifiques et des mesures de développement social et son application être financée par les pays, avec l'appui de la communauté internationale.

82. **Mme Jarbussynova** (Kazakhstan), prenant la parole au titre du point 97 de l'ordre du jour, se félicite des travaux de la Commission du développement social, dont sa délégation est membre, et appuie les décisions prises lors de sa quarantième session. L'interdépendance entre les politiques sociales et économiques fait qu'il est nécessaire d'élargir la portée des moyens macroéconomiques afin d'en faciliter l'intégration. C'est la raison pour laquelle le Kazakhstan se félicite des activités des fonds, programmes, organisations et institutions spécialisées compétents des Nations Unies, ainsi que de l'aide et de la coopération apportées par les États donateurs aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, dans le cadre de leurs efforts en faveur du développement économique. En effet, le développement social passe d'abord par l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

83. Pour sa part, le Kazakhstan a déterminé des priorités conformes à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, ainsi qu'aux décisions prises lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'une de ces priorités n'est autre que la protection sociale de la population, qui représente 40 % du budget national, est garantie par la Constitution et bénéficie aujourd'hui à 2,5 millions de personnes. Le système de protection sociale a été réformé afin de réduire la vulnérabilité des plus défavorisés et de venir en aide aux familles, qui jouent un rôle capital dans le développement social et constituent un facteur d'unité sociale. Le Gouvernement a également réformé le système des retraites, à l'intérieur duquel coexistent désormais un régime public et un régime privé.

84. Le plan de mise en oeuvre du programme de réduction de la pauvreté pour 2003-2005 est actuellement à l'étude. Ses objectifs pour 2005 consistent à réduire l'indice numérique de pauvreté de 30,3 % par rapport à son niveau de 2002, à ramener le taux de chômage à 8,1 % et à stabiliser les indicateurs sociaux et démographiques. Simultanément, avec l'aide précieuse du Programme des Nations Unies pour le développement, le Gouvernement met en oeuvre un

programme de réduction de la pauvreté à moyen terme pour la période 2000-2007.

85. La délégation kazakhe tient à réitérer sa gratitude à l'égard du système des Nations Unies et des institutions spécialisées, dont la coopération rend possible la mise en oeuvre de programmes et de projets dans divers domaines ayant trait au développement social.

86. **Mme Otiti** (Ouganda), prenant la parole au titre du point 99 de l'ordre du jour, fait observer, après s'être associée à la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que la situation des personnes âgées s'est aggravée partout dans le monde depuis l'adoption en 1982 à Vienne du premier Plan d'action international sur le vieillissement. Cette tendance, s'expliquant en grande partie par le manque de solidarité entre les générations, est alarmante car le vieillissement guette tout un chacun. S'il est vrai qu'il faut également répondre aux besoins des enfants et de la société en général, ignorer les personnes âgées constitue une grave erreur.

87. Un certain nombre de réunions se sont tenues en Afrique sur le thème du vieillissement. Ce thème est familier à l'Ouganda, qui est conscient de la diversité croissante de la société et de l'évolution des attitudes vis-à-vis des personnes âgées et reconnaît que la famille élargie ne suffit plus et qu'il faut que l'État intervienne en fournissant une protection sociale et des services sanitaires. Il convient qu'il lui faut mettre en place des politiques et stratégies nationales répondant aux besoins de la population âgée. Une bonne gestion des affaires publiques et des ressources financières, la protection juridique des individus et celle des droits de l'homme et la consultation de l'ensemble des parties prenantes devraient lui permettre de dûment tenir compte de ces besoins.

88. Aux termes de la Constitution de la République de l'Ouganda, l'État doit défendre les intérêts des groupes laissés en marge de la société du fait de l'âge, d'un handicap quelconque ou pour toute autre raison. C'est ainsi que le Gouvernement élabore actuellement une politique et un plan d'action nationaux en faveur des personnes âgées et que le Parlement promulgue des lois permettant la mise en oeuvre des politiques et programmes visant à remédier aux déséquilibres socioéconomiques et autres.

89. En Afrique subsaharienne, la pauvreté, l'exode rural et la pandémie de VIH/sida ont eu des incidences

très négatives sur les personnes âgées, en particulier les femmes, obligées de s'occuper des jeunes générations. Il faut donc fournir des soins de santé accessibles à tous, apprendre aux prestataires de soins à s'occuper comme il convient des personnes âgées et mettre en place des programmes d'activités rémunératrices et de microcrédit.

90. Les connaissances et la sagesse des personnes âgées doivent continuer de bénéficier aux jeunes. La population mondiale âgée de 60 ans et plus ayant triplé depuis 1950 et celle de l'Afrique devant être multipliée par 6 au cours des 50 prochaines années, il importe que les personnes âgées puissent vivre dans la dignité et transmettre leur savoir. C'est la raison pour laquelle les attitudes, politiques et pratiques doivent évoluer.

91. **M. Yagob** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que le développement constitue un défi majeur pour la communauté internationale. Sans un développement économique et social équitable, il sera impossible d'instaurer durablement la paix dans le monde et d'éliminer la pauvreté. À ce jour, les progrès réalisés en la matière ne représentent qu'une goutte de prospérité dans un océan de pauvreté. La mondialisation rapide, qui creuse l'écart entre pays riches et pays en développement, multiplie les difficultés auxquelles se heurtent les nations désireuses d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés.

92. Les documents issus des conférences internationales des Nations Unies ainsi que la Déclaration du Millénaire constituent un excellent point de départ pour la définition de mesures propres à favoriser le développement durable sous tous ses aspects, complémentaires et devant être envisagées dans leur globalité. Un tel développement ne deviendra toutefois réalité que dans un monde débarrassé de la crainte et de la menace permanentes et où les droits fondamentaux, les règles du droit international et les principes de la Charte des Nations Unies seront respectés par tous les pays, quelle que soit leur taille.

93. La pauvreté demeure l'un des obstacles majeurs au développement. Son élimination était pourtant l'un des principaux objectifs fixés lors du Sommet de Copenhague. Il est donc nécessaire d'apporter une aide accrue aux pays en développement, en particulier les moins avancés, dont la plupart se situent en Afrique. Les pays développés doivent leur fournir une aide publique au développement digne de ce nom,

conformément aux engagements qu'ils ont pris à cet égard.

94. Depuis le Sommet de Copenhague, la situation sociale en Afrique ne s'est guère améliorée. C'est pourquoi il convient de réunir les conditions nécessaires à une meilleure intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Pour y parvenir, il faut en priorité alléger la dette des pays africains, fixer des prix justes et garantis pour les matières premières, lever les obstacles à l'exportation de produits africains vers les pays développés et, sur le plan social, améliorer le niveau d'instruction de la population, multiplier les programmes destinés aux jeunes et lutter contre la pandémie de VIH/sida.

95. La Jamahiriya arabe libyenne met en oeuvre des plans de développement et a déjà mis en place de nouvelles infrastructures dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de l'industrie et amélioré l'accès de la population à l'eau potable. Elle a aussi instauré un système de protection sociale efficace, notamment à l'intention des handicapés et des personnes âgées.

96. À cet égard, les objectifs fixés par le Plan d'action international sur le vieillissement adopté à Madrid doivent être atteints. Ils sont le reflet de l'importance qu'accorde le monde à cette catégorie de personnes, que la culture musulmane respecte au plus haut point. Elles jouent en effet un rôle essentiel, en ce qu'elles constituent un pont entre les générations. Des projets sociaux et économiques visant à éviter leur marginalisation ont été mis en oeuvre dans le pays.

97. La famille est la pierre angulaire, le noyau même de la société, seule à même d'assurer un avenir meilleur aux enfants. C'est pourquoi la Jamahiriya arabe libyenne célébrera avec faste le dixième anniversaire de l'Année de la famille.

98. Les handicapés ont, quant à eux, des droits et des obligations au même titre que les autres membres de la société. Faire fi de cette réalité nous prive de ressources humaines précieuses qui pourraient être mises à profit dans le cadre des efforts menés en faveur du développement socioéconomique. C'est pourquoi il faut concevoir un instrument juridique axé sur la protection de leurs droits.

99. **M. Ivanou** (Biélorus) note que le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont remis à l'ordre du jour la question du

développement social en faisant le bilan des réalisations et des difficultés et en proposant des ébauches de solution. La Conférence de Johannesburg a, quant à elle, permis de souligner que le développement social faisait partie intégrante du développement durable. Le Bélarus se félicite que la Commission du développement durable ait examiné la question de l'intégration du développement socioéconomique à sa quarantième session et attend avec impatience les débats qu'elle mènera à ce sujet à la quarante et unième session.

100. Le Bélarus a abordé le XXI<sup>e</sup> siècle en adoptant une stratégie de développement fondée sur l'économie de marché et le bien-être de sa population. Il a à cet effet mis en place un programme de développement socioéconomique jusqu'en 2015 et une stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2010 et adopté un système quinquennal intégré de mesures de protection sociale s'inspirant des grandes conférences qui se sont tenues.

101. Le Bélarus se félicite de la décision de proroger le mandat du Rapporteur spécial chargé de la question des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et des travaux tendant à l'élaboration d'une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité de ces derniers. Il s'emploie au niveau national non seulement à faciliter la réadaptation des handicapés et à améliorer la qualité des soins qui leur sont prodigués mais également à prévenir le handicap. La solution est loin d'être simple mais l'aide internationale et l'échange de données d'expérience s'avéreront précieuses.

102. Le Bélarus estime que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille permettra de dûment mettre l'accent sur la famille et d'élaborer des programmes et politiques en sa faveur. La politique du pays en la matière se fonde sur des valeurs fondamentales : égalité entre l'homme et la femme, répartition des tâches au sein de la famille, intérêt de l'enfant, partenariat entre la famille et l'État et protection de la famille. La célébration annuelle d'une Journée de la famille donne lieu à toute une série de manifestations permettant la sensibilisation du public.

103. Les statistiques relatives au vieillissement indiquent que d'ici à 2050, le nombre de personnes âgées dans le monde dépassera, pour la première fois dans l'histoire, le nombre de jeunes. Le caractère

mondial et à long terme du phénomène exige donc l'adoption de mesures s'inscrivant dans la durée, comme la stratégie définie à Madrid lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le Bélarus, dont la population est constituée de 26 % de retraités, a pour sa part mis au point un programme d'amélioration des retraites et s'efforce de permettre aux personnes âgées de s'adapter à une situation économique en pleine évolution tout en bénéficiant d'une plus grande stabilité.

104. Le Bélarus a pris connaissance avec intérêt de la proposition du Secrétaire général d'élaborer un plan d'action international pour l'alphabétisation sur 10 ans.

105. Il se félicite également de la participation des jeunes aux travaux de la Troisième Commission dans la mesure où elle permet aux délégués de comprendre leurs problèmes et aux jeunes de se faire une meilleure idée des processus auxquels ils sont appelés à participer. L'idée du Secrétaire général de créer un réseau garantissant l'emploi des jeunes s'avère en outre séduisante.

106. Le développement social passe par trois éléments clefs – l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'amélioration de l'intégration sociale. Ce n'est qu'en parvenant à ces objectifs que chacun pourra vivre dans un monde décent.

107. **M. Andrabi** (Pakistan) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

108. Il fait observer que le développement social est l'un des quatre objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies, les trois autres étant la paix, le respect des droits de l'homme et la justice internationale. Il ne saurait s'accommoder de la discrimination fondée sur la religion, la race, l'origine ethnique ou la culture, ni de l'intolérance, de la haine ou de la xénophobie. S'il est vrai qu'il repose sur l'égalité, la justice sociale et la participation du plus grand nombre, il ne peut exister sans une saine gestion des affaires publiques. Le Pakistan a compris cette nécessité, qui a mis en oeuvre des programmes axés sur le développement durable, rationalisé sa politique économique et accordé davantage de pouvoir de décision aux femmes, auxquelles 33 % des sièges du Parlement sont désormais réservés. Le Pakistan a en outre été le premier pays à établir un fonds pour le développement humain et un corps de volontaires nationaux dont les objectifs sont la lutte contre la

pauvreté et le développement humain. Enfin, le travail forcé des enfants a été quasiment aboli et la situation des droits de l'homme en général s'est améliorée. Les élections aux assemblées nationales et provinciales qui auront lieu le 10 octobre concluront le processus de restauration de la démocratie participative dans le pays.

109. Une autre condition préalable au développement social est la consolidation de la paix et de la sécurité. Or l'Asie du Sud, où vit un cinquième de l'humanité, est déchirée par divers conflits. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles elle accuse un retard considérable en matière de développement. Ce cercle vicieux de la misère ne cessera que si les pays impliqués dans ces conflits choisissent le dialogue et font montre d'une volonté politique sans faille.

110. Les pays développés et les pays en développement doivent collaborer à la réalisation des objectifs qui leur sont communs, à savoir l'avènement de la démocratie, le plein emploi, le transfert de technologie et la protection de l'environnement. Lors de l'examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'interdépendance entre le développement économique et social a été mise en relief. Pourtant, les règles qui président actuellement aux échanges commerciaux internationaux ne sont pas équitables, les pays en développement croulent sous le fardeau de la dette envers les pays riches et l'aide publique au développement est en diminution. C'est pourquoi il faut espérer que les engagements pris à Copenhague, lors du Sommet du Millénaire, à Monterrey et à Johannesburg seront tenus dans le cadre d'une démarche intégrée et cohérente.

*La séance est levée à 12 h 45.*